Compte rendu du CTSS DIRAG du 24 mars 2016

1) Budget 2015

Pas grand-chose à dire, si ce n'est que le budget VMR a été revu à la baisse par la RH nationale, mais DIRAG/D assure pouvoir pourvoir aux demandes qui lui seront fournies.

2) Point sur les actions suite au bilan diagnostic de l'organisation de la prévision (en lien ici)

La CFDT rappelle qu'elle regrette que le document n'ait pas été modifié pour la partie concernant DIRAG/PREVI et le CM/972.

Chapitre 1 :
- Concernant l'utilisation d'AROME en opérationnel il est demandé de bien vérifier lors de sa mise en opérationnel (Guyane prochainement) que l'ensemble des paramètres demandés (à minima ceux d'ALADIN) ainsi que le pas de temps « horaire » soient bien présents afin d'éviter une régression car actuellement ce n'est pas le cas.

Chapitre 2 :
Pas de commentaire.

Chapitre 3 :
Cette organisation paraissait satisfaisante pour plusieurs services, mais c'est une demande insistante du CM971.

> La Directrice demande de rester vigilant face aux risques de dysfonctionnements entre la production locale et la production de la carte vigilance par DIRAG/PREVI en cas d'absence d'appel du CM, (exemple : retour au vert, passage en vigilance ou évolution, sur observation).

Chapitre 4 :
La CFDT émet des réserves sur ce transfert, car la réduction des tâches de proximité (Aéro) n'est pas de bon augure vu la politique générale de l'établissement lors de la remise en question sur la survie d'un centre, mais ceci avait été négocié et acté lors de la fermeture d'un poste en Guadeloupe et le personnel du CM971/PREVIP y a été plutôt favorable. Nous avons seulement attiré l'attention sur le fait que la diffusion de PREDEC jusqu'à 04h UTC risquait de poser problème si un retour à 1 poste la nuit à DIRAG/PREVI devait se faire.

Chapitre 5 et 6 :
Pas de commentaire.

3) Organisation temporaire à la division prévision compte tenu du sous-effectif.

Chapitre 1 :
Pas de commentaire car c'est un fait avéré.

Chapitre 2 :
Nous ne sommes pas revenus sur le nouveau tableau de bord de DIRAG/PREVI car cela a fait l'objet de plusieurs réunions entre les intéressés et la hiérarchie.

Nous avons signalé qu'il est regrettable que la direction lors de sa visite en Guyane n'ait pas convoqué le personnel pour leur présenter le projet. Cela aurait sans doute évité les tensions ultérieures et le préavis de grève lancé ce jour même.
La direction en convient en signalant tout de même qu'une entrevue avait été proposée mais n'avait pas reçu un accueil favorable des agents. Elle regrette donc de ne pas l'avoir maintenue.

Nous avons rappelé que les demandes de VMR n'ont toujours pas été faites pour DIRAG/PREVI pour la période cyclonique et que pour les services opérationnels extérieurs, les demandes de congés ainsi que les ébauches de TDS pour l'été commencent à être bien avancées voire clôturées.

> La direction répond qu'elle y pense mais qu'elle attend la date de clôture des demandes de congés (15/04) du personnel DIRAG/PREVI pour envoyer les demandes.

A l'issue, la CFDT demande :
- Qu'un RETEX soit fait à l'issue de cette organisation temporaire afin de pointer s'il y a lieu, les dysfonctionnements ou les points à améliorer.

> La direction accepte cette demande et propose qu'il soit rédigé courant juillet.

- Qu'un groupe de travail soit mis en place au plus tôt afin d'étudier une organisation pérenne qui pourrait pallier, de façon durable, le manque récurrent de personnel à DIRAG/PREVI, qui ne semble pas se résoudre vu le nombre de volontaires à la CAP de TSM de printemps.

> La direction accepte la demande mais propose de ne le mettre en place qu'en septembre (attente des résultats de la CAP et juillet/Août, proposition aux sorties d'école et aux personnels militaires voulant intégrer Météo-France, et la période estivale est une période trop chargée avec l'absence de nombreux agents en congés).

4) Transfert des activités aéronautiques du CM971 vers DIRAG/PREVI au 1er juillet

Comme évoqué lors du chapitre 4 du point 2 nous avons averti à nouveau la direction sur le danger de ce transfert alors qu'il n'y a aucune pérennité sur les effectifs à DIRAG/PREVI et que cela pourrait poser problème ultérieurement s'il n'y a pas d'évolution.

> La direction indique qu'une nouvelle organisation sera étudiée si besoin mais laisse entendre que ces activités resteraient en Martinique.

La CFDT s'est abstenue et n'a donc pas votée « contre » lors du vote des documents d'organisation, car si elle désapprouve, le personnel de la Guadeloupe, lui, est plutôt pour.

5) Transformation des postes LIP, PCA/D, LIP HB (rattachement hiérarchique du LIP et du PCA à EC-MPF)

La CFDT demande si ce rattachement hiérarchique en Martinique n'est pas précurseur d'un rapatriement à long terme de ces entités.

> La direction réfute complètement cette idée ; elle signale qu'elle insiste auprès de la direction générale pour obtenir un IT sorti d'école.

Concernant le transfert des effectifs du LIP vers celui du CM971/PREVIP,

la direction explique qu'il n'était pas possible d'ouvrir le poste en CAP et que si cela avait été fait il l'aurait été sans apport extérieur. Au CM971 de s'organiser, sans contraintes, pour animer ce pôle.

Il est rappelé qu'il n'y a pas ou très peu d'agents volontaires pour y tourner.

La direction explique qu'il n'y a justement pas de contraintes hebdomadaires. Libre à chaque agent de choisir sa période. Les bilans horaires du service étant bas cela est une opportunité pour les agents de les faire remonter. Mais attention il faudra tout de même qu'il y ait de la production.

Il est demandé de modifier les DO afin d'intégrer LIP/D et CPA/D dans le processus de coordination.

Demande acceptée et DO modifiés.

6) Points demandés par les représentants du personnel Solidaires-Météo

Malgré l'absence des représentants ayant soulevé ces points, ils ont tout de même été parcourus.

Notification des prévisionnistes

La direction signale qu'elles sont faites en respectant le DO en vigueur.

Carte vigilance.

Vue en point 2 chapitre 3.

CM971/Previ

- Bilan de fonctionnement de prévi 971 depuis le passage à un poste permanent.

Les bilans sont bas mais la direction espère que la participation à des missions de VMR et au LIP permettra de les remonter.

- Gestion de la charge de travail induite par la Guadeloupe et les IDN lors des situations à enjeux.

Le transfert des tâches Aéro devrait soulager les agents.

Bilans horaires

- Équilibre des bilans

CM971 :

Voir chapitre précédent.

DIRAG/PREVI :

Passage à 1 poste de permanence nocturne durant 2 mois. Septembre si pas de volontaire étude sur une nouvelle organisation.

- Suppression, à compter du 1er janvier 2017, du versement des IPHA pour les personnels ayant un bilan négatif et ayant choisi ce mode de récupération.

Idem que le point « équilibre des bilans CM971 ».

- Point bilan de la MIR971 et évolution du contrat BIEP.

Le stagiaire a été titularisé dans le corps des TM.

Conséquence de l'automatisation de l'observation Aéro en Guadeloupe

La direction signale qu'elle est au courant des tensions avec le personnel du contrôle aérien. Selon elle, il s'agit en fait d'une seule personne qui pose problème. Lors d'une réunion avec la DGAC, le problème a été évoqué et il a été demandé de tempérer cette personne.

Radar de Guadeloupe.

Un audit de l'installation a été mené. Il en est ressorti que les soucis semblaient venir du réseau d'alimentation. Il a été changé. Depuis, il semblerait que le

problème ne se soit plus reproduit.

Absence des données d'observation sur Saint-Martin (Grand-Case).

La station a été sortie du réseau Aéro pour être mise dans le réseau R (Résome/Radome) afin d'assurer un meilleur suivi.

Fonctionnement du CM973.

- Remplacement de l'agent en poste au PCA.

Le poste est ouvert en CAP. Si pas de volontaire, il ne sera pas ouvert au BIEP. Vu le nombre d'IT en sortie d'école, la direction à bon espoir d'y trouver un volontaire.

- Point sur la rénovation des locaux du CM973.

Ce point a été discuté en CHSCTSS. Il n'a pas été budgété faute de crédits.

Ouvriers d'état

- Remplacement d'un ouvrier d'état partant en retraite en Guyane.

Ce point ne sera abordé en fin d'année que si, à ce moment-là, l'agent partant aura entamé les démarches concernant sa mise à la retraite.

- Avenir du site de l'agent en poste à Saint Barthélémy

Évoqué lors du dernier CTSS (voir PV du 03/12). Pas d'évolution du dossier depuis.

- Gestion des deux sites, Desaix et le Lamentin par le même agent (gros travaux d'entretien espaces verts)

La direction signale qu'elle n'a pas eu de remontées particulières et qu'elle est toujours en attente du planning et du plan de charge.

Bilan des réductions d'avancement

Cela relève de DRH/gestion individuelle. DIRAG/D respecte la procédure et fait remonter auprès de DDOM qui est responsable de l'enveloppe.

Fonctionnement du LIP

Voir point 5.

Concernant la création d'un poste 50 % brigadiste / 50 % LIP. Il n'y aurait pas eu de volontaire, et de toute façon cela aurait été fait sans apport extérieur. Par contre l'idée de créer un poste de brigadiste est une très bonne idée et sera présentée à la DSR.

Participation du LIP/D aux tâches d'encadrement, lire la fiche de poste. Il est mentionné qu'il ne participera, en tant que support à l'encadrement, que de façon exceptionnelle.